

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

**Séance du 20 mai 2021**

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			L'an deux mille vingt et un le vingt du mois de mai
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	21	<p><b>Présents :</b> Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Dimitri OCTAVIE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Danielle ROLLAND, Aurélien TISSIER, Alain BARRES, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE</p> <p><b>Présents par procuration :</b> Véronique BOREL donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian GRAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE, Pierre JULLIARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Eric TUPHIE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Béatrice CHEVALLET donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p><b>Absent :</b> Vanessa BESSON, Béatrice THOMAS.</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Flore COUTURE</p>
Date de la convocation : 10 mai 2021 Date d'affichage : 10 mai 2021			
Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0			

**OBJET : Réhabilitation barrière de sécurité du stade de la Croix-Jolie, demande de subvention au Conseil Régional**

La municipalité de Murat est dans l'obligation de réaliser des travaux de sécurisation de la main courante de sécurité autour du Stade de la Croix Jolie. En effet il est nécessaire de remplacer la barrière actuelle cassée, rouillée et coupante à certains endroits pour assurer la sécurité des usagers et des enfants présents dans le pôle de loisirs tout en se conformant à la réglementation de la Fédération Française de Football.

**Le stade de la Croix-Jolie est un équipement sportif indispensable** pour la pratique du football par notre club local (Union sportive Murataise, 210 licenciés) et est aussi utilisé pour le sport en extérieur des établissements scolaires, dont le Lycée Professionnel Joseph Constant.

De lors, en cas d'obtention d'une subvention du Conseil Régional, la Mairie de Murat doit s'engager à la gratuité d'utilisation du stade par le Lycée Professionnel Joseph Constant.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
Dépenses	en euros HT	Recettes	en euros HT
Réhabilitation de la main courante de sécurité	25 455.00 €	Conseil Régional	5 091.00 €
		Autofinancement	20 364.00 €
Totaux	25 455.00 €	Totaux	25 455.00 €

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2021 015-200071702-20210520-DE 2021_072-DE

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**Approuve le projet de travaux ;**

**Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;**

**Sollicite les financements prévus pour ce projet ;**

**Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;**

**S'engage avec ce projet à la gratuité d'utilisation pour les élèves du Lycée Professionnel**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.**

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**Le Maire,**



**Gilles CHABRIER**

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:  
[www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2021 015-200071702-20210520-DE_2021_072-DE